



Communauté de communes



**AVENANT n°2
A LA CONVENTION D'ORGANISATION TEMPORAIRE
DE LA MAITRISE D'OUVRAGE
POUR L'APPEL A PROJETS REGIONAL ACTT/ Ad'hoc
(Conception & Mise en page du Guide Touristique 2025 –
Définition de l'identité touristique de Destination Périgord Vert)**

ENTRE

La **Communauté de communes Dronne et Belle**, représenté par son Président en exercice, Monsieur Jean Paul COUVY, en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par délibération n°2022/06/22 du Conseil Communautaire en date du 22 juin 2022, d'une part,

Ci-après désignée « la CCDB »

ET

La **Communauté de communes Isle Loue Auvézère en Périgord**, représenté par son Président en exercice, Monsieur Bruno LAMONERIE, en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par délibération n°CC-DC-2023-017 du Conseil Communautaire en date 23 mars 2023 d'autre part,

Ci-après désignée « la CCILAP »

ET

La **Communauté de communes Périgord Nontronnais**, représenté par son Président en exercice, [...], en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par délibération n°[...] du Conseil Communautaire en date du 13 mars 2025, d'autre part,

Ci-après désignée « la CCPN »

Toutes trois désignés ci-après « Les mandants ».

ET

La **Communauté de communes Périgord Limousin**, mandataire, représentée par Monsieur Michel AUGÉIX, son Président agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par délibération n°2022-3-12 du Conseil Communautaire en date du 12 mai 2022, d'autre part.

Ci-après désignée « Le mandataire » ou « la CCPL »

Préambule

Dans le cadre d'un appel à projet régional Ad'hoc/ACTT, les Offices de Tourisme des quatre Communautés de communes Dronne et Belle, Périgord-Limousin, Isle Loue Avezère en Périgord et Périgord Nontronnais ont souhaité se regrouper afin de construire une offre structurante à l'échelle des quatre territoires (Ce nouveau territoire étant nommé « *Destination Périgord Vert* ») et bénéficier éventuellement de subventions régionales. Ils ont été retenus et la CCPL a été désignée comme mandataire de la démarche.

Une **convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage pour l'appel à projets régional Ad'hoc/ACTT** a été signée le 11 mars 2024 par les 4 Communautés de communes concernant les modalités d'accueil de la cheffe de projet (ci-après désignée la « *Convention* »).

Un premier avenant à la Convention a été signé le 24 octobre 2024 concernant l'accompagnement par la MONA à l'élaboration du SADI de Destination Périgord Vert.

ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

Dans le cadre du projet Ad'hoc/ACTT, les Offices de Tourisme de Destination Périgord Vert souhaitent créer un guide touristique commun pour la saison 2025. Ce guide proposera différents formats d'encarts publicitaires, adaptés aux tarifs d'adhésion choisis par les prestataires. La conception graphique et la mise en page de ce guide seront confiées à un prestataire extérieur.

Pour rappel, les tarifs pour les différents encarts publicitaires sont les suivants :

	Service gratuit	Service payant			
		Sur le territoire			Hors territoire
		1/4 page	de	1/2 page	Pleine page
Restaurants	Listing	50 €	NA	NA	NA
Artisanat (Boutiques & Ateliers ouverts au public)	Listing	50 €	NA	NA	NA
Prestataires d'activités	Listing	NA	100 €	NA	200 €
Sites touristiques (Ouverts à la visite & payants)	1/4 de page	NA	100 €	200 €	300 €

Par ailleurs, dans le cadre de la création d'une identité touristique commune, les quatre Offices de tourisme souhaitent également solliciter un prestataire extérieur pour les accompagner dans cette démarche.

L'objet de cet avenant est d'autoriser la CCPL à prendre en charge en sa qualité de mandataire, les dépenses et les recettes liées la conception du guide touristique et de l'identité touristique de Destination Périgord Vert et de définir les modalités de reversement du reste à charge pour les autres collectivités.

ARTICLE 2 – OBJECTIFS DES ACTIONS

La conception d'un guide touristique commun aux quatre territoires de Destination Périgord Vert permettra une diffusion de l'information touristique plus efficace, plus puissante et mieux coordonnée sur tout le territoire et aux alentours.

Parallèlement, la réflexion sur l'identité touristique de Destination Périgord Vert va permettre d'améliorer la communication du territoire. Cette réflexion impliquera la création notamment d'une marque touristique, d'un logo, d'une charte graphique commune, d'une ligne éditoriale commune et d'un storytelling de marque attractif et cohérent.

ARTICLE 3 – PRESTATION D'ACCOMPAGNEMENT RETENUE

En concertation, les 4 Communautés de communes ont choisi de retenir pour la création stylistique et la mise en page du guide touristique l'Agence AL Studios en les personnes de Monsieur Ambroise Lemasson et Madame Maelys Cart-Lamy, pour un montant global de 7.820 euros HT (TVA non applicable).

Pour l'identité touristique, les 4 Communautés de communes ont choisi de retenir l'Agence des Conteurs, pour un montant total de 8.400 euros HT, soit 10.080 euros TTC.

ARTICLE 4 – FINANCEMENT REGIONAL

Les coûts liés à la conception du guide touristique et de l'identité touristique ne sont pas éligibles aux subventions de la Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre du projet Ad'hoc/ACTT.

ARTICLE 5 – FINANCEMENT PAR LE MANDATAIRE ET LES MANDANTS

Les recettes facturées grâce aux encarts publicitaires s'élèvent au 28 février 2025 aux sommes suivantes :

- 9.350 € HT, soit 11.220 € TTC
- Une partie des recettes a été collectée en 2024 et l'autre en 2025.

A la clôture de cette mission, il est convenu que chacune des quatre Communautés de communes prenne à sa charge un quart du reste à charge. Le versement par les mandants au mandataire sera réalisé au regard de la facture finale après sollicitation du mandataire.

Il est souligné que l'impression dudit guide touristique restera à la charge de chacune des communautés de communes pour le nombre d'exemplaire commandé.

Fait à _____, le _____

Jean Paul COUVY
Président de la Communauté de communes
Dronne et Belle

Bruno LAMONERIE
Président de la Communauté de communes
Isle Loue Auvézère en Périgord

[...]
Président de la Communauté de communes
Périgord Nontronnais

Michel AUGEIX
Président de la Communauté de communes
Périgord Limousin